



Compte rendu du CHSCT du JURA du 26/04/2016.

Le CHSCT du Jura s'est réuni le 26/04/2016 à Lons le Saunier.

Étaient présents: 2 représentants CGT, 3 représentants FO et 3 représentants Solidaires. Les voix délibératives sont les suivantes: 1 CGT, 2 FO et 2 Solidaires.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Transfert du S.I.E de Poligny au S.I.E de Lons le Saunier
2. Création du service de publicité foncière et d'enregistrement (S.P.F.E) du Jura

La CGT a lu une déclaration liminaire (cf. annexe).

Le Président indique qu'il répondra aux questions soulevées dans la déclaration liminaire lors de la séance.

1. Transfert du S.I.E de Poligny au S.I.E de Lons le Saunier

La DG a demandé à toutes les DDFIP une réflexion sur l'organisation du réseau, et non sur les SIE en particulier.

Le Président a évoqué la nécessité de réfléchir à une adéquation des missions et du réseau. Cette réflexion a déjà donné lieu à des réorganisations locales.

La Direction nous indique qu'elle n'envisage pas de restructuration sans réflexion ni travail de fond.

Le DDFIP nous indique que le SIE départemental peut devenir une solution acceptable mais que rien n'est arrêté à ce jour. L'évocation anticipée de ce mono-SIE a pour objet de donner des perspectives aux agents.

Lors de son allocution, le DDFIP nous est apparu moins catégorique sur l'avenir du SIE de Dole que sur celui des deux SIP-SIE.

S'agissant des questions que les agents du SIE de Poligny ont posé tant à la Direction qu'à la CGT, les réponses suivantes nous ont été apportées :

*** Sur le périmètre du transfert :**

Seront transférés 1 A, 4 B et 2 C, soit 7 emplois.

Nous avons fait remarquer au DDFIP qu'il ne s'agit pas des emplois figurant sur le TAGERFIP (à savoir 9 emplois) mais des postes effectivement pourvus (résultat des courses : - 2 emplois).

Mais tout va bien...ce transfert permettra d'atténuer les fragilités existantes, dixit la Direction...

Aujourd'hui les règles de gestion permettent à tous les agents A, B et C qui le souhaitent un maintien sur la commune sans limite de temps. Il faut savoir que cette règle de gestion se rapporte à l'année 2016 et que rien ne nous garantit qu'elle sera reconduite en 2017 et encore moins en 2018 ou 2019...

Dans la perspective où des agents ne suivraient pas la mission, la création d'une antenne semblerait envisageable par la Direction sans exiger un nombre minimum d'agents.

*** Sur la prime de restructuration :**

Elle serait versée à compter du 1^{er} janvier 2017 à tout agent SIE contraint de suivre la mission (à condition d'en faire la demande !!!). Des précisions seront apportées lors du CTL du 29 avril prochain concernant la définition d'un « agent SIE » dans le cadre d'un SIP-SIE.

Pour les agents qui partiraient à la retraite courant 2017, la prime sera calculée au prorata temporis.

Tous les agents qui décident de suivre la mission devront déposer une demande de mutation nationale pour le mouvement du 1^{er} septembre 2017.

S'agissant de la distance, la DDFIP nous informe qu'est retenue la distance « la plus courte en km ».

La CGT a indiqué à la Direction que sur le site « Cartes de France », la distance la plus courte est supérieure à 30 km. Dans la mesure où, dans la note du 10 mars 2016, aucun site internet n'est préconisé, nous avons demandé que la solution la plus favorable aux agents soit retenue (en conformité avec la note susvisée). La Direction prévoit d'interroger la DG sur le sujet et nous transmettra la réponse vendredi 29 avril, lors du CTL.

*** Sur les missions :**

A priori la restructuration s'oriente vers une spécialisation par tâches et non géographique.

*** Sur l'organisation matérielle du SIE de Lons :**

La Direction nous indique qu'a priori il y a assez d'espace au SIE de Lons pour recevoir 7 agents (postes non pourvus ; départ du PELP). Cela étant dit, aucun plan ne nous a été présenté. Sur notre demande, cela sera fait lors du CHSCT du 7 juin prochain.

Les agents du SIE de Poligny seront reçus individuellement par la Direction.

Vote du CHSCT :

Avis défavorable : 3 (CGT + Solidaires)

Abstention : 2 (FO)

Explication du vote CGT :

Cette restructuration est une véritable atteinte au réseau de proximité et au service public, que nous ne pouvons cautionner.

2. Création du service de publicité foncière et d'enregistrement (S.P.F.E) du Jura

La DDFIP indique que le rattachement de l'Enregistrement au SPF fait partie d'une logique métier nationale.

6 agents seront impactés (4 B + 2 C). Il s'agit des agents exécutant déjà la mission à ce jour.

La DDFIP nous a informés qu'elle avait l'obligation de créer un poste d'adjoint A. Ainsi, on aura un A « publicité foncière » (chef de contrôle) et un A « enregistrement ». Dans les faits, le poste A

« enregistrement » proviendra du transfert du cadre A du SIE de Poligny au SIE de Lons.
Conclusion : Durée de renforcement du SIE de Lons : 10 minutes !

Face à nos inquiétudes, le DDFIP nous indique qu'au SIE de Lons, il restera un A+ et un A pour une quinzaine d'agents, ce qui lui semble tout à fait gérable.

S'agissant des questions des agents que nous avons posées au DDFIP :

- * Les tâches restent dédiées : les missions SPF et Enregistrement restent affectées aux mêmes agents.
- * Toutes les missions de l'Enregistrement sont transférées.
- * Les restitutions seront prises en charge par le SPF.
- * L'organisation matérielle n'est pas encore arrêtée. Là encore, les plans nous seront transmis lors du prochain CHSCT. Les agents de l'Enregistrement seront invités à visiter leurs futurs locaux.

Vote du CHSCT :

Abstention : 5 (unanimité)

Explication du vote CGT :

Le transfert de l'Enregistrement au SPF ne nous semble pas incohérent. Pour autant, les éléments présentés aujourd'hui par la Direction sont encore loin d'être aboutis.

La séance est levée à 12heures.

Les représentantes du CHSCT Myriam FOURNY et Emilie MARTINEZ
Damien BRESSON, expert CGT